

Image not found or type unknown



Sarl:liquidation judiciaire simplifiée

Par **ckinna**, le **11/05/2016** à **09:08**

Bonjour,
suite à la liquidation judiciaire simplifiée, je reçois un courrier d'une proposition de rectification par l'administration fiscale pour la société, je ne comprend rien, savoir si je doit la tva? je ne peux pas régler suis dans une galère pas possible, pas de boulot, compte bancaire dans le rouge!! j'ai un mois pour répondre si je ne répond pas cela vaut acceptation de la proposition .
svp je voudrais savoir que faire